

Master of Science HES-SO en psychomotricité

Documentation pour les admissions¹

Rentrée académique 2021-2022

1. Présentation de la formation	2
1.1 Modalités pédagogiques	2
1.2 Informations complémentaires	2
1.3 Compétences développées.....	2
1.4 Titre décerné	3
2. Conditions d'admission	3
2.1 Titres d'accès	3
2.1.1 Titres d'accès pour admission ordinaire	3
2.1.2 Autres titres et admission sur dossier.....	3
2.2 Appréciation des prédispositions professionnelles	3
2.3 Connaissances linguistiques.....	4
2.4 Nombre de tentatives	4
3. Procédure d'admission	4
3.1 Généralités	4
3.2 Déroulement des admissions.....	5
0. Séance d'information	5
A. Inscription en ligne.....	5
B. Mise en situation.....	6
C. Entretien individuel.....	6
D. Admission définitive et immatriculation	7
E. Entrée en formation	7
4. Taxe d'inscription	7
5. Dispositions financières : Taxes et frais d'études	7
5.1 Bourse d'études	7
6. Contacts	7

La date du dépôt du dossier de candidature est fixée au

- **25 janvier 2021, 18h00** pour la procédure sur dossier
- **22 février 2021, 18h00** pour la procédure ordinaire

La participation à une séance d'information est recommandée

Dates pour la rentrée 2021 :

- **Lundi 21 septembre 2020, 19h-21h**
- **Lundi 2 novembre 2020, 19h - 21h**
- **Lundi 14 décembre 2020, 19h - 21h**
- **Lundi 11 janvier 2021, 19h - 21h**
- **Lundi 8 février 2021, 19h - 21h**

Lieu : HETS-Genève, **Auditoire E 007**, 16, Rue du Pré-Jérôme, 1205 Genève

¹ Cette documentation est distribuée à titre d'information. Nous vous prions de consulter régulièrement le site de l'école (<http://www.hesge.ch/hets/mscpm/>) ou de prendre contact avec le secrétariat de l'école afin de vous tenir informés des modifications éventuelles.

1. Présentation de la formation

Le Master of Science en Psychomotricité est une formation professionnalisante de haute école qui forme à la clinique et à l'approche scientifique en psychomotricité.

La filière est rattachée à la Haute école de travail social de Genève, unique lieu de formation en psychomotricité de Suisse romande.

Crédité de 120 crédits ECTS répartis sur quatre semestres à plein temps, le Master en psychomotricité articule trois axes de formation dans une dynamique interdisciplinaire :

- Approches théoriques et méthodologie professionnelle (45 crédits ECTS)
- Formation pratique sur le terrain et approche clinique (45 crédits ECTS)
- Recherche appliquée et clinique, dont le Travail de master (30 crédits ECTS)

Ces axes développent les apports des 60 crédits ECTS reconnus dans les titres d'accès comme participant de la formation en psychomotricité (voir titres d'accès).

1.1 Modalités pédagogiques

Le développement des compétences des étudiant-e-s est basé sur l'alternance entre formation théorique, méthodologique, clinique, scientifique et personnelle à l'école et sur les terrains de pratique (stages).

Les étudiant-e-s sont invité-e-s à mobiliser activement leurs connaissances, compétences et expériences durant tout le cursus de formation, grâce à des modalités pédagogiques variées :

- Apprentissage par la résolution de situations-problèmes et cas cliniques
- Formation pratique et clinique sur le terrain dans divers lieux d'exercice de la psychomotricité, à hauteur de 45 crédits ECTS.
- Mises en situation engageant l'expérience du corps, des émotions, du mouvement, de l'espace, du temps, des objets et de la relation
- Participation aux activités du Centre d'expertise et de recherche clinique en intervention psychomotrice (CERIP)
- Réalisation d'un travail de Master
- Portfolio d'apprentissage dans lequel les étudiant-e-s documentent le développement de leurs compétences tout au long de la formation

1.2 Informations complémentaires

Les lieux de formation pratique sont localisés dans l'ensemble de la Suisse romande, certains en France voisine, les déplacements peuvent donc potentiellement être conséquents.

En tant que formation à plein temps, le Master en psychomotricité ne permet pas d'exercer une activité professionnelle régulière importante parallèlement aux études ; elles nécessitent des ressources financières suffisantes.

1.3 Compétences développées

Les diplômé-e-s du Master en Psychomotricité interviennent avec une grande autonomie dans les champs de la prévention, la consultation, l'éducation, la thérapie, la rééducation et le conseil. Ils et elles s'appuient sur leurs savoirs et compétences scientifiques ainsi que sur une méthodologie professionnelle de haut niveau développés durant leur formation à l'école et sur le terrain (stages).

A l'issue de la formation, ils et elles sont capables, dans des contextes variés et complexes, de :

- Assurer de manière autonome des interventions en psychomotricité
- Etablir des diagnostics psychomoteurs puis planifier, conduire et évaluer les mesures à mettre en place
- Fonder et argumenter leurs décisions à partir de leur expertise scientifique et professionnelle
- Travailler en réseau interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagers et usagères
- Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
- Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études et de la société
- Communiquer sur la psychomotricité de manière claire et appropriée, oralement et par écrit

Le profil de compétences détaillé est disponible sur la page internet de la formation.

1.4 Titre décerné

Au terme du cursus, et sous condition de l'obtention de 120 crédits ECTS, le titre délivré est celui de « Master of Science HES-SO en Psychomotricité ».

La reconnaissance du titre professionnel « Thérapeute en psychomotricité diplômé-e (CDIP) » est en préparation.

2. Conditions d'admission

Pour être admis-e au Master en psychomotricité, les candidat-e-s doivent être titulaires d'un des titres requis et faire la preuve de leurs prédispositions pour la profession.

En raison d'un nombre limité de places de formation disponibles sur le terrain, le Master en psychomotricité est une filière régulée.

2.1 Titres d'accès

L'admission aux études requiert un titre Bachelor dont 60 crédits ECTS sont reconnus utiles à la formation en Psychomotricité.

2.1.1 Titres d'accès pour admission ordinaire

Les titres d'accès, pour lesquels 60 crédits reconnus comme participant de la formation en psychomotricité sont:

- **Bachelors HES** en Travail social, Soins infirmiers, Physiothérapie, Ergothérapie, Sage-femme, Nutrition et diététique ;
- **Bachelors universitaires suisses** en Psychologie, Pédagogie curative, Pédagogie spécialisée ou en Sciences de l'éducation, avec certificat complémentaire en éducation spéciale ;
- **Bachelor HEP** ou Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire.

2.1.2 Autres titres et admission sur dossier

Les personnes titulaires d'autres diplômes de haute école ou de titres étrangers, équivalent au minimum à un bachelors suisse de haute école, sont soumises à une admission sur dossier. L'admission sur dossier comprend l'analyse du titre du ou de la candidat-e, permettant la reconnaissance des 60 crédits ECTS d'apport requis. Ceux-ci sont exclusivement pris en compte dans un titre de haute école, obtenu ou en cours d'obtention, annoncé à l'inscription. Les personnes concernées complètent et annexent le formulaire « Analyse personnelle des 60 ECTS d'apport » à leur inscription en ligne. La liste des cours et modules pouvant faire l'objet d'une participation aux crédits d'apport est documentée dans le relevé de notes de formation à annexer. Le cas échéant, une attestation d'inscription aux unités d'enseignement à valider y est jointe.

Les personnes déjà titulaires d'un titre en psychomotricité n'ont pas accès au Master of Science en Psychomotricité pour la rentrée 2021. Les conditions d'accès pour ces personnes seront précisées pour une rentrée ultérieure.

2.2 Appréciation des prédispositions professionnelles

S'agissant d'une formation conduisant à un métier de l'humain, les candidat-e-s doivent démontrer des prédispositions pour la profession à laquelle ils et elles aspirent. L'évaluation de ces prédispositions se fonde sur les éléments suivants :

- un rapport personnel motivé et documenté servant de base à l'entretien individuel ;
- une mise en situation permettant d'évaluer les aptitudes dans les domaines du mouvement, de la musique et de la créativité ;
- un entretien individuel semi-structuré mettant en évidence la personnalité, la motivation et les aptitudes contextuelles.

Les prédispositions professionnelles sont appréciées selon des indicateurs définis à partir des trois plans de l'organisation psychomotrice : coordination, ajustement, anticipation. Les indicateurs sont présentés au chapitre Procédure d'admission. Pour plus d'informations concernant les trois les plans de l'organisation psychomotrice, les candidat-e-s peuvent consulter l'article suivant :

Wittgenstein Mani A-F. (2008). Formation, définitions et développements cliniques. Dans E.Muggli & E. Terradillos Mettraux (Ed.). Interventions en psychomotricité : un mouvement vers soi et les autres, (113-122). Lucerne : Ed. SZH/CSPS.

2.3 Connaissances linguistiques

- Les candidat-e-s de langue maternelle étrangère et dont le français ne figure pas comme langue principale d'études tertiaires ou à l'examen du diplôme de fin d'études secondaires supérieures, doivent fournir une attestation de niveau C1 du Portfolio européen des langues.
- Une bonne maîtrise passive de l'anglais est requise (lectures et conférences).

2.4 Nombre de tentatives

En cas d'appréciation négative de ces prédispositions, les candidat-e-s peuvent se représenter à une reprise au maximum, soit au total deux fois.

3. Procédure d'admission

3.1 Généralités

Etant donné le nombre limité de places de formation sur le terrain (stages), le nombre de candidat-e-s admissibles est soumis à une régulation.

La procédure d'admission a lieu une fois par année et se déroule en plusieurs étapes. Chaque étape peut être éliminatoire. Les chapitres suivants précisent chaque étape.

Selon le titre d'accès, les candidat-e-s sont soumis-e-s à une procédure d'admission ordinaire ou sur dossier. Les étapes de la procédure d'admission sont les mêmes selon le type d'admission (ordinaire ou sur dossier). Cependant, les candidat-e-s se présentant sur dossier sont soumis-e-s à un délai d'inscription anticipé et doivent fournir une documentation plus fournie.

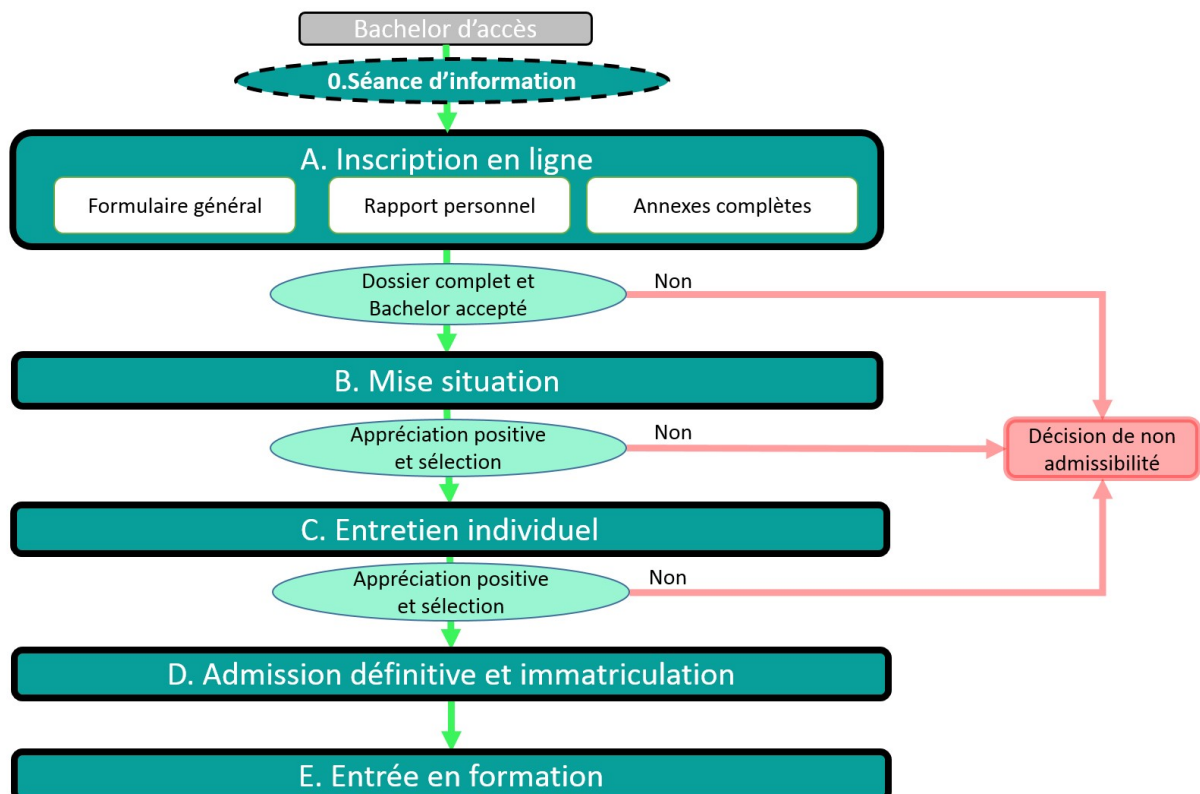


Figure 1 Schéma des étapes la procédure d'admission au Master of Science HES-SO en Psychomotricité

3.2 Déroulement des admissions

0. Séance d'information

La participation à une séance d'information est recommandée.

Les séances d'information permettent aux candidat-e-s d'obtenir des informations :

- sur la profession ;
- sur la formation ;
- sur la procédure et les conditions d'admission (titres, appréciation des prédispositions professionnelles).

A. Inscription en ligne

a. Délai d'inscription en ligne

La date de dépôt du dossier est fixée au :

- **25 janvier 2021, 18h00 pour la procédure sur dossier**
- **22 février 2021, 18h00 pour la procédure ordinaire**

L'ouverture d'un dossier de candidature se fait en ligne et doit satisfaire aux conditions formelles suivantes :

- avoir dûment rempli le formulaire de candidature et l'avoir accompagné des annexes requises ;
- avoir réalisé la rédaction attendue (Rapport personnel documenté) ;
- s'être acquitté-e de la finance d'inscription ;
- avoir complété et envoyé le dossier dans les délais prescrits ;

Les candidat-e-s répondants aux exigences formelles (**dossier complet, titre d'accès validé ou en cours d'obtention avant la rentrée académique à venir, Cf. E p.7**) sont informé-e-s par courrier postal et invité-e-s à démontrer leurs prédispositions professionnelles lors d'une mise en situation. Ils et elles sont convoqué-e-s deux à trois semaines avant.

Les dossiers ne répondant pas aux critères formels ne sont pas pris en considération. Les candidat-e-s sont informés par courrier postal.

b. Documents à fournir

Les documents suivants doivent être annexés à l'inscription en ligne :

- Rapport personnel documenté*
- Copie du titre Bachelor donnant accès à la formation*
- Traduction certifiée du titre Bachelor, si original en langue étrangère
- Copie du relevé des notes, avec liste détaillée des cours et nombre des crédits ECTS validés ou à valider^{2*}
- Traduction certifiée du relevé des notes, si original en langue étrangère
- Copie des autres titres obtenus mentionnés dans le formulaire d'inscription*
- Copie du titre du secondaire supérieur ou attestation d'admission sur dossier*
- Copie du certificat d'exmatriculation
- Copie du justificatif prouvant que le paiement a été effectué (récépissé ou avis de débit)*
- Une photo passeport récente*
- Copie de votre pièce d'identité*
- Copie de la carte AVS ou de la carte d'assurance maladie*
- Copie des certificats de langues
- Copie du titre de séjour ou d'établissement
- Copie du curriculum vitae*
- Copie des attestations des expériences professionnelles
- Analyse personnelle des 60 ECTS d'apport**

* *Obligatoire*

***Pour les admissions sur dossier uniquement, obligatoire*

² Une liste présentant l'ensemble des cours suivis et à valider pour l'obtention des 180 crédits ECTS du Bachelor doit être fournie. Si la formation est en cours de validation, une liste de tous les cours suivis à valider d'ici la fin des études est à joindre. Si ces informations ne figurent pas sur le relevé de notes, un document annexe peut être transmis à l'étape « Commentaires et autres documents » du formulaire d'inscription en ligne.

B. Mise en situation - Semaine du 22 au 26 mars 2021

La mise en situation est la première étape de l'appréciation des prédispositions professionnelles. Les candidat-e-s sont convoqué-e-s deux à trois semaines avant son déroulement, par courrier électronique.

La mise en situation dure 90 minutes par groupe de 5 à 7 candidat-e-s. Le programme est le même pour chaque session.

2 juré-e-s thérapeutes en psychomotricité évaluent les candidat-e-s et sélectionnent celles et ceux ayant démontré les meilleures prédispositions pour passer un entretien.

L'appréciation des prédispositions professionnelles lors de la mise en situation portent sur les indicateurs suivants :

Appréciation des prédispositions professionnelles		
Coordination	Ajustement	Anticipation
<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence et aisance corporelle ○ Organisation dans le temps et dans l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mobilisation de modalités d'échange variées, verbales et non verbales ○ Capacités de régulation et d'ajustement tonique et émotionnel, à soi, à l'autre et au groupe ○ Capacités à s'engager/ rencontrer et collaborer 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adaptabilité aux situations rencontrées ○ Potentiel ludique, de créativité et d'improvisation ○ Expression et capacités réflexives

⇒ **Les personnes non admises à ce stade sont avisées par courrier postal.**

C. Entretien individuel - Semaines du 3 au 21 mai 2021

L'entretien individuel est la seconde étape d'appréciation des prédispositions professionnelles. Les candidat-e-s sont convoqué-e-s deux à trois semaines avant son déroulement, par courrier électronique.

D'une durée de 30 minutes, l'entretien se déroule en présence d'un-e psychologue et d'un-e professionnel-le.

Une grille d'entretien semi-directif et des indicateurs permettent d'évaluer les prédispositions professionnelles et la motivation des candidat-e-s en s'appuyant sur le Rapport personnel documenté du ou de la candidat-e, mis en relation avec la mise en situation. L'entretien porte sur les indicateurs suivants :

Motivation et projet de formation	Appréciation des prédispositions professionnelles
<ul style="list-style-type: none"> ○ Capacités à articuler bachelor d'apport, expérience personnelle et projet de formation ○ Capacités à se représenter la profession visée 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Ajustement au contexte : synchronie, accordage, capacités intersubjectives ○ Anticipation : organisation et flexibilité ○ Coordination : écoute et décentration ○ Capacités d'expression verbale, d'analyse, de raisonnement et d'argumentation

A l'issue de tous les entretiens, les juré-e-s de l'entretien des admissions établissent un classement des candidat-e-s. Selon leur rang et appréciation, de concert avec la Commission des admissions, les candidat-e-s peuvent avoir trois statuts : Admis-e ; Vient ensuite (peut être admis-e en cas de désistement d'une personne admise) ; Non admis-e.

⇒ **Tou-te-s les candidat-e-s sont avisé-e-s de leur statut d'amissibilité par courrier postal.**

D. Admission définitive et immatriculation

Les candidat-e-s retenu-e-s sont averti-e-s par courrier postal et reçoivent un certificat d'admission valable pour la rentrée académique à venir, qui permet de procéder à leur immatriculation

Le certificat d'admission est remis lorsque le ou la candidat-e a :

- été déclaré-e admissible par la commission des admissions de la filière ;
- validé sa formation d'accès au master
- attesté de son niveau C1 en français (voir 2.3 Connaissances linguistiques).

La date du certificat d'admission fait foi ; celui-ci est **valable pour la rentrée académique à venir uniquement**.

E. Entrée en formation - Semaine 38 du calendrier

Le début de la formation est fixé à la mi-septembre, semaine 38 de chaque année civile.

4. Taxe d'inscription

La taxe d'inscription est de Frs 150.- ou son équivalent, depuis l'étranger.

Elle est à verser sur le CCP 14-375219-4, HES-SO, Haute Ecole de Travail Social, Rue Prévost-Martin 28 1211 Genève 4, avec la mention « Finance d'inscription HETS MScPM-NOM Prénom ». (p.ex. « Finance d'inscription HETS MScPM-DUPONT Laurent »)

En cas de versement **depuis l'étranger** (mandat de poste international), mentionnez le No IBAN : CH33 0900 0000 1437 5219 4, code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX, avec la mention « Finance d'inscription HETS MScPM-NOM Prénom ». (p.ex. « Finance d'inscription HETS MScPM-DUPONT Laurent »)

5. Dispositions financières : Taxes et frais d'études

La taxe semestrielle d'études se monte à Frs 500.- (Frs 1000.- par année), elle est demandée aux étudiant-e-s au début de chaque semestre de formation, s'y ajoute une contribution annuelle aux frais d'étude de Frs 150.- (soit Frs 450.- pour la formation complète).

Les étudiant-e-s ont également des frais de livres et de déplacements pour se rendre sur leurs lieux de formation pratique (forfait global pour l'entier de la formation : environ Frs 4'000.-).

5.1 Bourse d'études

S'adresser aux services cantonaux compétents de chaque canton dès l'obtention du certificat d'admission. Des informations figurent sur le site de la HES-SO (www.hes-so.ch > Etudier > Vie académique > Bourses et prêts).

Les étudiant-e-s qui ne seraient pas éligibles pour l'obtention d'une bourse ou d'un prêt auprès d'un service cantonal peuvent s'adresser au Pôle Santé-Social de l'Université de Genève, dont les prestations sont également accessibles aux étudiant-e-s HES.

6. Contacts

Site internet: <http://www.hesge.ch/hets/mscpm/>

Courriel: mscpm.hets@hesge.ch

Adresse postale : HETS-Genève
Filière psychomotricité
28, rue Prévost-Martin
CP 80
1211 Genève